



RÉGION ACADÉMIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat
de l'académie de Nice**

EMAS
Equipe mobile
académique de sécurité

Affaire suivie par :
Gilles Rougeaux
Conseiller
technique sécurité
Responsable EMAS
Réfèrent académique
sûreté
violence
radicalisation
SIVIS – APS
réserve citoyenne

Téléphone
04 93 53 72 35
Courriel
gilles.rougeaux
@ ac-nice.fr

53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2

Le recteur de l'académie de Nice

à

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements du second degré public
Mesdames et messieurs les inspecteurs
des circonscriptions du 1^{er} degré
Mesdames et messieurs les directeurs d'écoles
publiques
s/c de messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs académiques des services de
l'éducation nationale, directeurs des services
départementaux des Alpes-Maritimes et du Var

Mesdames et messieurs les directeurs
d'établissements privés sous contrat

Nice, le 19 mai 2020

**Objet : Prolongation de la posture VIGIPIRATE "Automne hiver 2019 -
Printemps 2020"**

La posture Vigipirate "Automne hiver 2019 - Printemps 2020" est prolongée jusqu'à nouvel ordre.

L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau "sécurité renforcée, risque attentat". Les mesures de la posture "automne hiver 2019 - printemps 2020" restent donc en vigueur.

La découverte du nouveau coronavirus COVID-19 a conduit l'organisation mondiale de la santé (OMS) à déclarer une situation d'urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) déterminée par un risque pour la santé publique en raison de la propagation d'un virus nécessitant une action coordonnée dans un contexte de pandémie.

Au regard de la situation, le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) ont pris toutes les mesures jugées utiles pour la protection des personnels et des populations qui leurs sont confiés.

Cependant, la complexité de cette grave crise sanitaire ne doit pas faire oublier les autres formes de risques et de menaces (terroriste, technologique, naturelle, cyberattaque...) auxquelles peut être confrontée la Nation.



2 / 2

Le MENJ et le MESRI maintiennent leur déclinaison de postures concernant la sûreté et la sécurité des établissements scolaires, ainsi que pour ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il en est de même pour ce qui concerne l'enseignement agricole, ainsi que pour les structures d'accueil collectif de mineurs (ACM) à caractère éducatif.

Au regard de la crise sanitaire actuelle et des consignes qui en découlent, pour l'ensemble des périmètres ministériels et structures nommés ci-dessus, une attention particulière sera portée sur :

- Les flux aux abords des établissements, en intégrant les nouvelles procédures d'accès qui tiennent compte du respect des gestes barrières et de la distanciation physique.
- Les rassemblements et activités au sein et aux abords des établissements, lesquels devront impérativement respecter les nouvelles modalités induites par les consignes sanitaires.
- Les opérateurs et organismes relevant du MENJ et/ou sous tutelle MESRI auront à cœur de maintenir une vigilance au regard de leurs activités sensibles en raison de leur caractère vital/essentiel.

Pour ce qui concerne la sécurisation des systèmes d'information, l'actualité récente en pleine crise sanitaire montre une recrudescence des attaques visant à bloquer les systèmes d'information contre demande de rançon, que ce soit de la part de groupes « hacktivistes » ou de groupes d'attaquants organisés aux motivations crapuleuses.

Le principal vecteur de ces attaques reste le courriel piégé de type fishing/filoutage ainsi que le spearfishing/harponnage (attaque ciblée visant à piéger le destinataire en donnant l'image d'un courrier parfaitement légitime).

Aussi, il est nécessaire d'accentuer la vigilance dans l'utilisation de l'outil informatique. Il est essentiel d'utiliser exclusivement des outils sous maîtrise et de s'assurer que les systèmes d'information sont sous contrôle.

Enfin, je vous rappelle qu'en cas de d'attaque ou d'évolution significative de la menace terroriste, la posture VIGIPIRATE en vigueur est susceptible de faire l'objet d'une nouvelle adaptation adoptée en urgence.



Richard LAGANIER

Copie : messieurs les directeurs diocésains